

CESER : **14 février 2022**
Intervention n° : **3**
Document : **Budget vert**
Orateur : **Emmanuel Thunier**

Je m'exprime au nom des CCI

Le Conseil régional s'est engagé en 2021 dans l'expérimentation d'une évaluation environnementale de ses politiques. Le budget primitif 2022 est partiellement analysé au regard de ce critère, à travers 5 missions recouvrant 20 programmes. L'enjeu est de parvenir à la cohérence entre les politiques et les services au public mis en œuvre par la Région d'une part et les objectifs de décarbonation et de respect de l'environnement d'autre part. Les conditions d'appel à l'emprunt seront de plus en plus soumises à une telle évaluation. L'élaboration de ce budget vert est donc nécessaire.

C'est un travail considérable pour l'institution régionale et très chronophage pour son administration. Le choix d'une méthode progressive et itérative, face à la complexité des procédures et des enjeux, doit être saluée.

Cette démarche met cependant en évidence des contradictions qui seront difficiles à résoudre et appelleront des choix politiques. Ainsi, par exemple, la décarbonation des activités industrielles ou de transport par le recours à l'énergie électrique, a priori vertueuse pour l'environnement, peut lui être néfaste du fait l'intégration de minerais rares dans la chaîne de valeurs électrique et les problèmes de traitement des batteries usagées. De même, la transition numérique est source d'un fort accroissement de la consommation d'électricité, conduisant à renforcer les outils de production de celle-ci. De nouveaux marchés s'ouvrent avec les transitions, porteurs de croissance et de nouveaux besoins économiques. Les indicateurs d'activité traduisant cet essor pourraient entrer en contradiction avec ceux de l'évaluation environnementale qui privilégierait la réduction de l'activité économique comme marqueur d'une amélioration de l'environnement.

Nous tenons à rappeler que les transitions numériques, énergétiques et écologiques requièrent d'importants investissements, qui ne pourront être financés que par la création de valeur. L'économiste Patrick Artus évalue le besoin d'investissement dans la transition énergétique à 4% ou 5% du PIB mondial pendant trente ans, qui ne pourra être satisfait que par une croissance économique équivalente, sauf à être financé par de lourdes augmentations d'impôts. Comment alors envisager de réaliser ces transitions dans un cadre de décroissance ?

Dans le même ordre d'idée, la conditionnalité des aides de la Région pourrait se confronter à de semblables antagonismes : ainsi, par exemple, une aide à l'innovation d'une entreprise produira des effets sur le moyen ou long terme, alors que la mesure n'est engagée que sur un exercice budgétaire annuel.

Nous partageons donc l'approche du Conseil régional de travailler en concertation avec les acteurs économiques visant à mettre à jour des indicateurs partagés, dans une démarche de progrès et d'appliquer les principes de l'éco-socio-conditionnalité des aides à tous leurs bénéficiaires, quel que soit leur statut juridique.

Je vous remercie de votre attention.